



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 70
Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrick AUDARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Catherine VICTOR
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Kildine BATAILLE	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Christine MARTIN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Céline TONOT	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Madame Céline RABUT
Madame Brigitte POPARD	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur David HAEGY	
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Cyril GAUCHER	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur François SARRON-PILLOT
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Philippe SCHMITT
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Convention de partenariat avec l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy

Dijon métropole est une collectivité dynamique et attractive qui mène une politique architecturale, urbaine et paysagère ambitieuse au service du développement de son territoire, de son attrait résidentiel et touristique, de son rayonnement culturel et de la qualité de vie de ses habitants.

L'École nationale supérieure d'Architecture de Nancy (ENSA Nancy) est un établissement public administratif d'enseignement supérieur, sous tutelle du ministère de la Culture, partenaire de l'Université de Lorraine, dont la principale mission est de former les futurs architectes jusqu'à l'habilitation à la maîtrise d'œuvre et plus largement les professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. Elle relaie également la politique du ministère en matière de recherche, de formation des professionnels, de diffusion de la culture architecturale. L'ENSA Nancy bénéficie des compétences de nombreux enseignants professionnels intervenant quotidiennement dans l'édification des territoires et de deux équipes de recherche : le Centre de Recherches en Architecture et Ingénierie (CRAI), et le Laboratoire Histoire Humanités Architecture Contemporanéité (LHAC). L'école possède également deux chaires partenariales d'enseignement et de recherche : "architecture et construction bois - du patrimoine au numérique" et "nouvelles ruralités - architecture et milieux vivants".

Dans le cadre de la Semaine de l'Architecture et du Patrimoine, la Ville de Dijon a accueilli, en septembre 2017, un groupe d'étudiants de l'ENSAN, afin d'élaborer des projets sur quatre sites dijonnais choisis avec les enseignants. Ces ateliers pédagogiques, riches d'échanges et d'idées, ont donné lieu à une publication en 2018. A l'occasion de ces rencontres, des liens privilégiés se sont noués avec l'ENSAN, autour de questions et d'intérêts partagés ou complémentaires. Pour concrétiser ce partenariat, une convention cadre, adoptée par délibération du conseil municipal en février 2019, a été mise en œuvre pour permettre l'accueil à Dijon de cours de l'ENSAN, visant à développer, pendant trois années consécutives, les coopérations structurantes dans le domaine de la pédagogie, de la recherche et de l'expérimentation en matière d'architecture et d'urbanisme. Cette expérience a permis de créer les conditions favorables à l'accueil de projets menés par des étudiants, enseignants et chercheurs de l'ENSAN sur des sites dijonnais, pour la mise en œuvre de la politique urbaine de la ville, dans ses champs de compétence et sur ses axes d'intervention.

Aujourd'hui, la métropole dijonnaise souhaite, au titre de sa compétence liée à l'enseignement supérieur, poursuivre et développer ce partenariat avec l'ENSAN, qui s'inscrit pleinement dans ses objectifs de promotion de la qualité urbaine et architecturale et dans sa volonté de développer une formation en architecture sur son territoire, qui en est dépourvu. Au delà de son intérêt propre, ce partenariat mobilisera le réseau local d'acteurs et de compétences autour des thèmes de l'architecture, du patrimoine, de l'urbanisme et du paysage, stimulera la réflexion collective sur ces sujets et lui donnera une audience nationale et internationale - contribuant ainsi à l'émergence de conditions locales favorables à la création d'une future école d'architecture.

Ce partenariat se concrétiserait par la mise en œuvre d'une convention-cadre pour les trois prochaines années universitaires, soit 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, à laquelle la métropole apportera une contribution financière dont le montant maximum est fixé à 80 000 € pour les 3 années.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention cadre de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy, telle qu'annexée, et de m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **de financer** cette action à hauteur d'un montant maximal de 80 000 € pour les trois années de la convention ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN

POUR : 84

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 14 PROCURATION(S)